

Programmes de l'Union européenne accessibles aux PTOM



Titre	COSME
Programme	Programme européen pour la compétitivité des entreprises et des Petites et Moyennes Entreprises
Domaine	Compétitivité et PME
Base juridique (éligibilité)	Règlement COSME N° 1287/2013 (considérant 9 sur les PTOM) Article 94 de la Décision d'Association Outre-mer (DAO) 2014-2020 Programme de travail 2014 du 22 janvier 2014 C (2014) 247 final
Coordinateur – suivi	DG Entreprises de la Commission européenne EASME : agence exécutive pour les PME
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les entrepreneurs, en particulier dans les PME, pour financer le développement, la consolidation et l'expansion de leurs entreprises. • Les citoyens qui veulent devenir travailleurs indépendants et qui rencontrent des difficultés dans la mise en place de leur propre entreprise, par exemple les jeunes et les femmes entrepreneurs. • Les autorités des États membres seront aidées dans leurs efforts pour élaborer et mettre en œuvre une réforme politique efficace. Ils bénéficieront en particulier de l'échelle européenne de données et de statistiques fiables, de meilleures pratiques et d'un soutien financier afin de tester et de développer des solutions durables pour l'amélioration de la compétitivité mondiale
Budget total et contribution UE	2,3 milliards d'euros 60% sont alloués aux instruments financiers et 40% sont consacrés au financement du Réseau Entreprise Europe (EEN), de la coopération industrielle internationale et de la formation à l'esprit d'entreprise.
Durée	2014-2020
Site internet	http://ec.europa.eu/entreprise/initiatives/cosme/index_en.htm
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la compétitivité et la durabilité des entreprises de l'Union, en particulier des PME; • Encourager la culture entrepreneuriale et promouvoir la création de PME et leur croissance
Mise en œuvre - Méthodologie	<p>Les 4 volets du programme COSME :</p> <p>1- Améliorer les conditions-cadres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantir la compétitivité et la pérennité des entreprises de l'Union européenne (y compris dans le secteur du tourisme) • Promouvoir l'analyse comparative, l'échange de bonnes pratiques et les initiatives sectorielles. <p>2- Améliorer l'accès au financement pour les P.M.E. (investissements en capital-risque et prêts) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une facilité "capital-risque" pour l'investissement en phase de croissance met à la disposition des P.M.E. un financement en fonds propres remboursable, à orientation commerciale, principalement sous la forme de capital-risque, par le biais d'intermédiaires financiers. • Une facilité "garanties de prêts" met à la disposition des P.M.E. des prêts directs ou d'autres mécanismes de partage de risques avec des

Programmes de l'Union européenne accessibles aux PTOM



	<p>intermédiaires financiers.</p> <p>3- Améliorer l'accès aux marchés à l'intérieur de l'Union européenne et dans le monde :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de services d'appui et de conseil aux entreprises ayant des perspectives de croissance via le réseau Entreprise Europe (EEN), afin de faciliter l'expansion des entreprises dans le marché unique ; • Aide aux P.M.E. sur des marchés hors Union européenne ; • Soutien à la coopération industrielle internationale pour réduire les différences dans les environnements réglementaires et économiques entre l'U.E. et ses principaux partenaires commerciaux <p>4- Promouvoir l'esprit d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien au développement de compétences entrepreneuriales, formation à l'esprit d'entreprise, en particulier parmi les nouveaux entrepreneurs, les jeunes et les femmes. • financement du Réseau Entreprise Europe qui a pour objectif d'accompagner les entreprises dans leur démarche de projet et partenariat transnational, de la coopération industrielle internationale. <p>Le programme de travail 2014 présente les 38 actions s'articulant autour des 4 objectifs du programme : accès au financement, internationalisation, amélioration des conditions-cadre pour les PME, entrepreneuriat. Pour chaque action, plusieurs appels à propositions sont annoncés.</p>
Contexte	Ce programme prend le relais du C.I.P, programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation de la période 2007-2013.
Etat d'avancement	Pour suivre les appels à propositions : http://ec.europa.eu/enterprise/contracts-grants/calls-for-proposals/index_en.htm
Points de contact	Alexandra CALKA - Tél. + 33 (0) 1 44 97 26 73 alexandra.calka@finances.gouv.fr Bureau de la coordination des politiques européennes DGCIS –Service de la compétitivité et du développement des PME
En savoir plus	http://www.dgcis.gouv.fr/politique-et-enjeux/horizon-2020-et-cosme http://access2eufinance.ec.europa.eu